Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_063-DE

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Mairie de Laventie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 Juillet 2026

Délibération 2026.63

L'an 2026, le 02 Juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Laventie, Salon Montmorency, rue Delphin Chavatte, sur la convocation adressée par Nathalie DEBAISIEUX, maire de la commune, le 25 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 29
Nombre de présents : 28 / Nombre d'absents : 1 / Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 29

Madame DEBAISIEUX Nathalie
Monsieur DEMONT Eric
Madame MANCEY Véronique
Monsieur LAPLUME Joël
Madame COUSIN Sylvie
Monsieur VERDRON Laurent
Madame BOYET Juliette
Monsieur LEGILLON Sébastien
Madame DURIEUX Elise
Monsieur DEVEAUX Jean-Marie
Madame VASSEUR Ludivine
Monsieur SCHINDLER Jean-Joël
Madame VERPOEST Lucie
Monsieur WIART Bruno
Monsieur VANCAUWELAERD Philippe
Madame PEREL Marie-Cécile
Monsieur DUTOIT Michel
Monsieur COPIN Fréderic
Madame HART Isabelle
Madame CAPLIEZ Isabelle
Monsieur MARCHAL Cyril, absent, pouvoir à Monsieur Laurent VERDRON
Madame DONNET Jenny
Madame JESSEL Elodie
Monsieur MOUQUET Denis
Madame DESMAREZ Axelle
Monsieur MAQUET Christophe
Madame DUMONT Audrey
Monsieur GOBEYN Nicolas
Madame BUDENHULZER Noémie

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Verdron

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_063-DE

2026.63 Délibération relative à la fermeture de la crèche municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les obligations réglementaires en matière de sécurité, d'hygiène et de conformité des établissements recevant du public,

Considérant que les bâtiments accueillant la crèche municipale Laventie présentent des non-conformités aux normes en vigueur, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité,

Considérant que les travaux nécessaires à la mise en conformité représentent un coût pour la commune,

Considérant que, malgré les travaux envisageables, la configuration actuelle du bâtiment, caractérisée par une architecture contrainte et des circulations irrégulières, ne permettrait pas de résoudre de manière satisfaisante les difficultés de flux et d'organisation des espaces.

Considérant les contraintes budgétaires actuelles pesant sur la collectivité, ne permettant pas d'assurer la pérennité du service dans des conditions économiquement soutenables,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des enfants, du personnel et des usagers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-PRONONCE la fermeture de la crèche municipale Laventie, à compter du 1er janvier 2027.

-CONSIDERE que cette décision est motivée par l'état de non-conformité des bâtiments aux normes en vigueur ainsi que par les contraintes financières ne permettant pas leur remise en état dans des conditions acceptables.

-CONSIDERE que ce service pèse de manière significative sur le budget de fonctionnement de la collectivité, ne permettant plus à ce jour d'assurer un équilibre budgétaire satisfaisant.

-METTRA EN ŒUVRE toutes les mesures nécessaires afin d'accompagner les familles concernées vers des solutions alternatives d'accueil (structures publiques, privées ou associatives, assistantes maternelles, etc.).

-PROCEDE aux démarches nécessaires concernant la situation du personnel affecté à la structure, dans le respect des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

-AUTORISE le Maire à engager toutes démarches administratives, financières et juridiques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 29
Nombre de vote pour : 22
Nombre de votes contre : 7
Nombre d'abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 062-216204917-20260702-D2026_063-DE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa et contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Fait à LAVENTIE, le 02 Juillet 2026.

Le Maire de Laventie,
Nathalie DEBAISIEUX

MAIRIE DE LAVENTIE
62840

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Laurent Verdron